

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

L'an deux mil quinze, le sept janvier.
Je soussigné,

Cedric De Wilde, Géomètre-Expert légalement admis en cette qualité et assermenté près du Tribunal de Première Instance séant à Bruxelles et inscrit au tableau des Géomètres-Experts sous le numéro geo040670, agissant en qualité de gérant de la **S.P.R.L. GEO2W**, dont le siège social est établi au 23, avenue des Gaulois à 1040 Bruxelles ;

Quotités :

Agissant à la requête de :

Agissant à la requête de **Altius Capital Investment 3**, ayant ses bureaux situés avenue Louise, 375/7 à 1050 Bruxelles.

Avec mission de :

Procéder à la division d'un immeuble sis Région de Bruxelles Capitale sous la Commune d'Evere, rue Alphonse Vande Maele 10 et cadastré ou l'ayant été 21372 section D, N°198C3.

Ce bien se compose de :

4 appartements, un garage et caves:

Lot 1 : Au rez-de-chaussée, un appartement une chambre avec garage et cour commune à jouissance exclusive au lot 1 et cave au sous-sol.

Lot 2 : Un appartement une chambre situé au premier étage avec balcon et cave au sous-sol.

Lot 3 : Un appartement une chambre situé au deuxième étage avec balcon et cave au sous-sol.

Lot 4 : Au troisième étage, un appartement 1 chambre avec balcon, palier privatif, combles et cave au sous-sol.

Communs:

Les divers aéras, cheminées, gaines techniques, monte plats, vide ordures.

Sous-sol : Escalier, couloirs, caves avec compteurs, cave avec chaudière.

Rez-de-chaussée : Cage d'escalier et hall d'entrée.

Étages : Cage d'escalier et paliers communs, excepté pour le lot 4.

- SIM : La SIM d'un plancher de l'immeuble, ou d'une partie du plancher, est la somme des surfaces de tous les polygones fermés possibles et dont les côtés sont constitués par les faces intérieures visibles des éléments de construction tels que murs de façades, murs mitoyens, murs et voiles intérieurs, colonnes et cloisons fixes.

- SNS : La somme des surfaces des différents locaux.

- SEM : Surface extra muros.

Détermination des quotes-parts :

Les quotes-parts tiennent compte de la valeur respective de chaque lot en fonction des surfaces nettes au sol, de leur affectation et de leur situation.

Il a été décidé d'instaurer 1000 quotes-parts pour l'ensemble de la copropriété.

Les limites de la parcelle n'ont pas fait l'objet d'un relevé précis.

Les plans reprennent la configuration des lieux au jour de la visite mentionnant les limites des zones privatives et communes. La limite entre les parties et privatives est fixée à l'axe des parois qui les séparent.

Les parties communes reprises aux plans ci-joint sont teintées en vert. Les parties privatives sont teintées d'une autre couleur.

Je n'ai pas contrôlé l'affectation urbanistique autorisée du bien ni sa conformité aux réglementations en vigueur.

J'ai procédé au mesurage des appartements accessibles lors de mes visites.

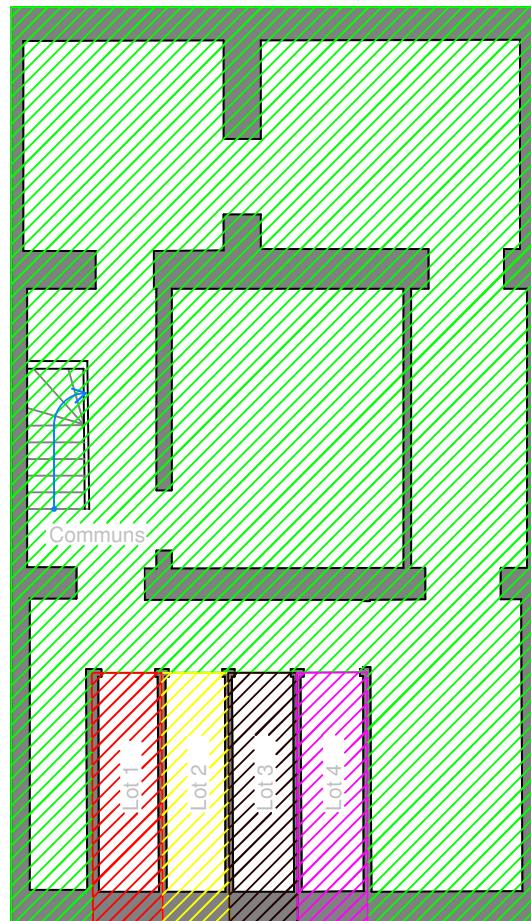
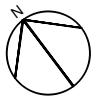
En foi de quoi j'ai dressé et signé le présent procès verbal de division en mes bureaux à la date que dessus pour servir et valoir ce que de droit.



Cedric De Wilde
Géomètre-Expert
GEO 040670

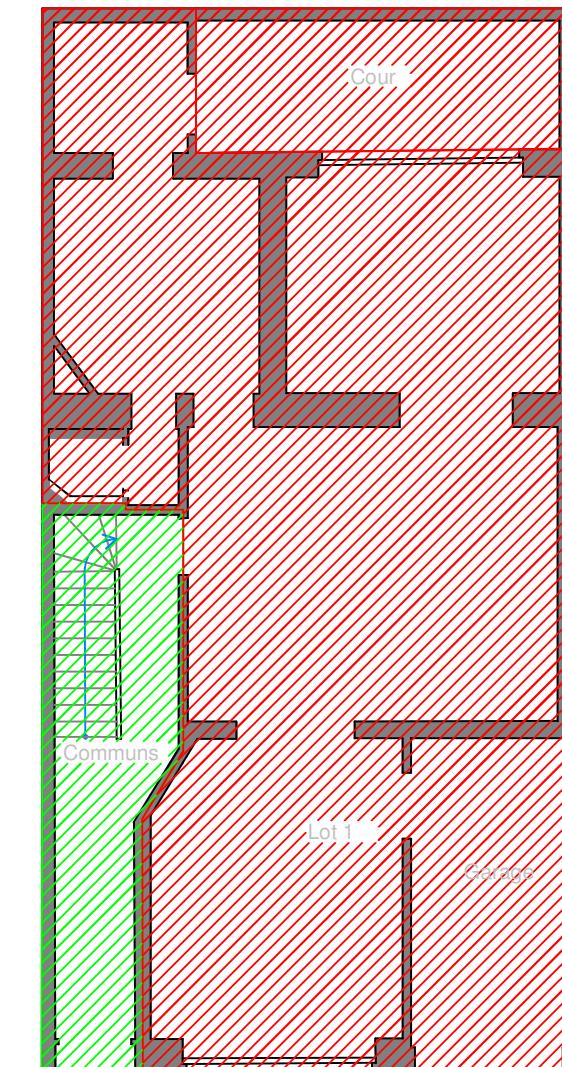
N.B. : Les mentions cadastrales ainsi que les tenants ne sont donnés qu'à titre indicatif, sans garantie. En ce qui concerne les prescriptions urbanistiques, zones de recul et non aedificandi, il y a lieu de se conformer aux règlements émanant et à émaner des autorités compétentes.

Niveau	Désignation	(SIM) Superficie M ²	Quotités	Lot	SNS M ²	SEM M ²	Total Quotités
0	Lot 1 (100% Appartement)	54,4	230	1	54,4	77,00	253
	Lot 1 (45% Garage)	8,4	16		8,4		
	Lot 1 (15% Cour)	8,3	5		8,3	9,30	
-1	Lot 1 (25% Cave)	2,2	2	2	2,2		260
	Lot 2 (95% Appartement)	63,9	256		63,9	76,7	
	Lot 2 (15% Balcon)	2,8	2		2,8	3,1	
+1	Lot 2 (25% Cave)	2,2	2	3	2,2		214
	Lot 3 (85% Appartement)	58,5	210		58,5	70,2	
	Lot 3 (15% Balcon)	2,8	2		2,8	3,4	
-1	Lot 3 (25% Cave)	2,3	2	4	2,3		273
	Lot 4 (75% Appartement)	58,5	185		63,3	76	
	Lot 4 (60% Cage d'escalier)	4,8	12		2,8	3,4	
+3	Lot 4 (15% Balcon)	2,8	2	4	53,5	61,1	1000
	Lot 4 (50% Grenier)	14	30				
	Lot 4 (25% HL<2,1M)	39,5	42				
-1	Lot 4 (25% Cave)	2,3	2		2,3		327,7
	Total :	327,7	1000		327,7		

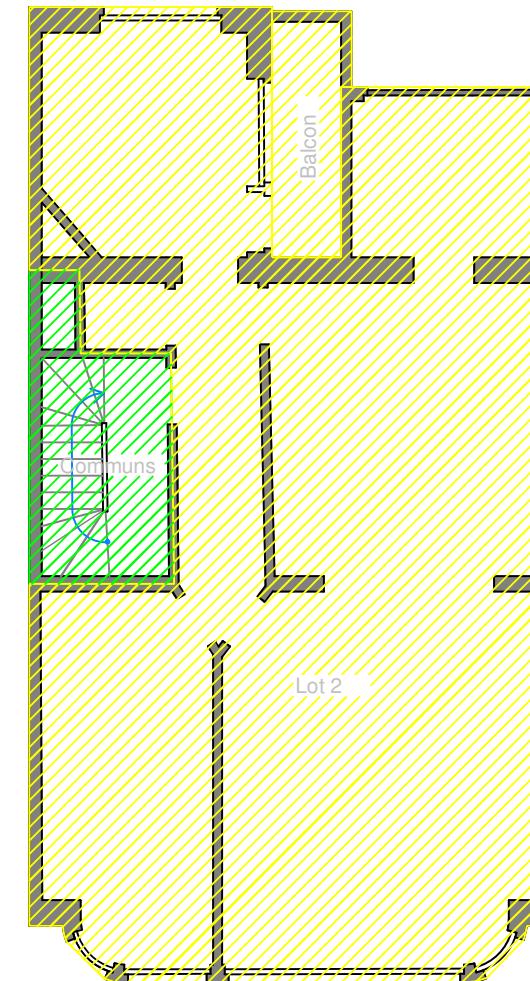


-1

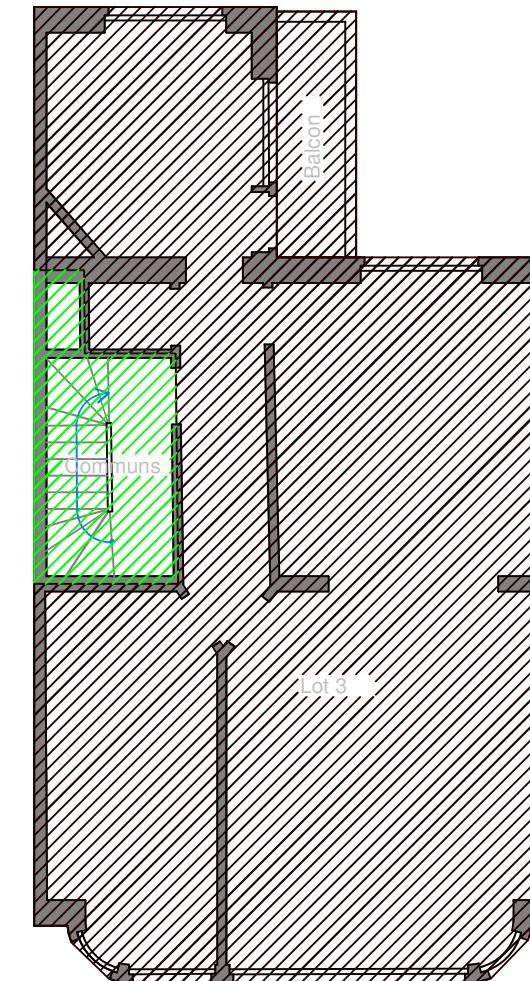
0 5 10m



0



+1



+2

Propriétaire :
Altius Capital Investment 3

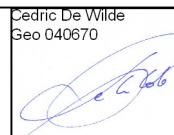
Plan de délimitation

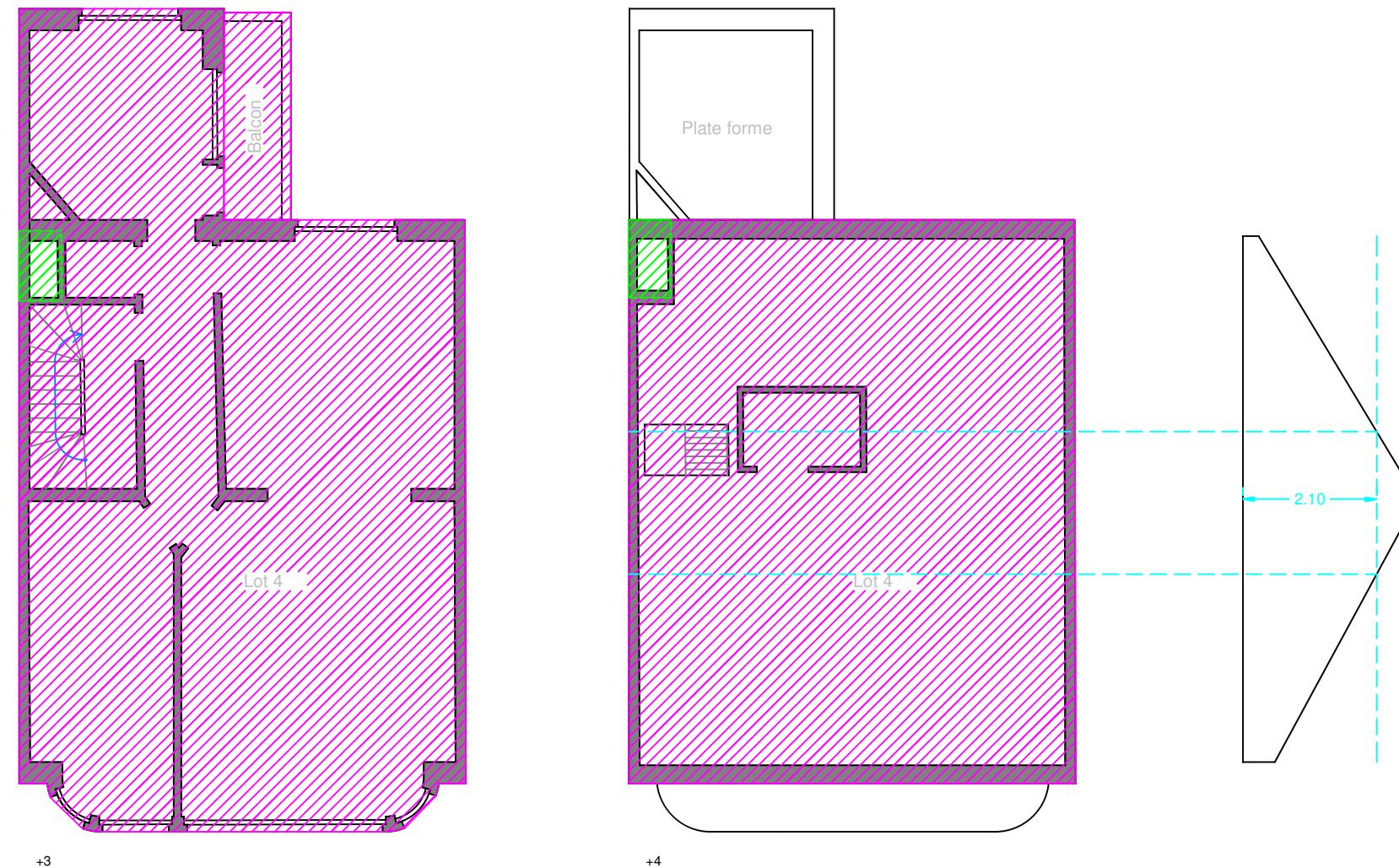
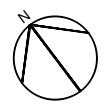
Région de Bruxelles-Capitale
Commune de Evere.
Rue Alphonse Vande Maele, 10
Cadastre : 21372 / section D, N°198C3

CARACTÉRISTIQUES DU PLAN	
Date : 07/01/2015	
Echelle :	1/100

Géomètres-experts Geo2w sprl.
Avenue des gaulois, 23.
1040 Bruxelles
0475/95 97 36

Geo2w SPRL
Géomètres-Experts
www.geo2w.be
info@geo2w.be

Cédric De Wilde
Geo 040670




0 5 10m

Propriétaire : Altius Capital Investment 3	Plan de délimitation	Région de Bruxelles-Capitale Commune de Evere. Rue Alphonse Vande Maele, 10 Cadastre : 21372 / section D, N°198C3	CARACTÉRISTIQUES DU PLAN	Géomètres-experts Geo2w sprl. Avenue des gaulois, 23. 1040 Bruxelles 0475/95 97 36	Cédric De Wilde Geo 040670
			Date : 07/01/2015 Echelle : 1/100	 Geo2w SPRL Géomètres-Experts www.geo2w.be info@geo2w.be	